

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 12

Rubrik: Sociétés diverses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sance, elles ne dispensent nullement l'hôtelier de toute surveillance, ce qui serait certainement considéré par le juge comme une faute engageant la responsabilité en dépit de toutes les affiches et de tous les avis.

Escroquerie au chèque postal

La même Chambre correctionnelle de Paris a acquitté un prévenu qui avait émis un chèque postal de 10.400 francs sans provision. Le tribunal a accepté la thèse soutenue par l'avocat du prévenu, à savoir que la sanction légale applicable au tireur émettant de mauvaise foi un chèque bancaire sans provision ne l'est pas s'il s'agit d'un chèque postal.

Un chèque postal, en effet, n'est pas un chèque bancaire. Le chèque postal est seulement un moyen pratique de faire parvenir de l'argent à une tierce personne. Dans la réalité, il est impossible d'admettre un chèque postal sans provision. Le formulaire de chèque à encadrer est en fait envoyé au destinataire de l'argent; il est remis à la poste, à l'office des chèques, et constitue simplement l'ordre de créditer du montant du chèque le compte du destinataire, que ce montant soit versé au guichet par l'émetteur ou bien porté au débit de son propre compte de chèques postaux. La poste, évidemment, n'effectue pas de paiement si elle n'est pas couverte.

Dans le cas jugé à Paris, le prévenu avait remis directement à son créancier un formulaire de chèque postal rempli et signé et le créancier, dans l'ignorance des choses, l'avait naïvement accepté en paiement, sans se douter que le papier n'avait pas la moindre valeur, toute provision faisant défaut à l'office des chèques postaux.

Nouvelles des Sections

Lugano. — La Société des hôteliers de Lugano et environs s'est réunie le 7 mars à l'hôtel Central pour entendre une conférence de M. Canevascini, conseiller d'Etat, directeur du Département du travail, sur les services officiels de placement et notamment sur le recrutement d'une main-d'œuvre tessinoise pour l'hôtellerie du canton. Le conférencier a relevé particulièrement les avantages que présente pour l'hôtellerie la formation d'une main-d'œuvre assez nombreuse et capable. M. Canevascini, à l'instar de Ottaviani, Biaggi et Camenzind ont été unanimes à admettre l'importance d'un office de placement sur lequel les hôteliers auraient un contrôle direct et la nécessité pour les membres de la société de s'adresser à cet office pour recevoir le personnel cherché. Plusieurs orateurs ont souligné que l'hôtellerie tessinoise sera tout heureuse de donner la préférence au personnel du pays, à la condition qu'il soit suffisamment préparé par une bonne formation technique.

La Société des hôteliers de Locarno et environs a tenu une assemblée générale le 11 mars, à l'hôtel Beau-Rivage à Muralto. L'ordre du jour prévoyait l'examen d'un projet de nouveaux statuts. Les participants, très nombreux, ont manifesté un vif intérêt pour les points discutés et par là pour l'avenir de leur organisation professionnelle locale. Les règlements annexes aux statuts ont été également approuvés. On a passé ensuite à l'étude du projet de statuts d'une société spéciale, l'*Hotelia S. A.*, fondée avec un capital-actions de 5.000 francs (200 actions de 25 fr. chacune), complètement versé et entièrement entre les mains de membres de la société. L'*Hotelia S. A.* est d'aider à la participation financière de la Société des hôteliers de Locarno et environs et de ses membres à des entreprises locales destinées à favoriser le mouvement des étrangers dans la station. Le conseil d'administration comprend MM. J. Bolli, H. R. Marty, F. Michel, M. Hagen et J. Ernst. La première manifestation de l'activité de la nouvelle institution sera de contribuer à la participation des hôteliers, pour une somme de 3.000 francs, à la S. A. des Bains de plage de Locarno.

Sociétés diverses

Le Comité de la Fête nationale, réuni le 10 mars à Berne, pris connaissance des comptes annuels, qui accusent pour la collecte de 1929 un produit net de 1.609.471 fr. 51, en faveur du *Don national suisse* pour nos soldats et leurs familles. A cette somme s'ajoutent encore des dons reçus plus tard et des intérêts, de sorte que le produit total s'élève à 1.800.000 francs en chiffre rond. — En ce qui concerne l'attribution du produit de la collecte de 1931, l'assemblée s'est prononcée en faveur de l'*Union des habitants des contrées montagneuses* en cas de catastrophes naturelles non assurables survenant en haute montagne, une tâche qui est très urgente dans de nombreux cas. — Dans la matinée du même jour, la commission de propagande s'était réunie pour discuter les détails de la collecte de 1930 de la Fête nationale. On sait que le produit de cette collecte est destiné aux *écoles suisses d'étranger*, c'est-à-dire à aider les parents suisses établis dans d'autres pays à faire donner à leurs enfants une éducation scolaire de caractère national. Le corps enseignant et les enfants des écoles seront plus particulièrement appelés à participer à la vente des insignes. Une assemblée aura lieu ultérieurement pour organiser la participation de l'hôtellerie.

Questions professionnelles

Toujours les demandes de rabais. — Après tant d'autres associations d'officiers et de fonctionnaires de l'étranger, un groupement similaire hongrois s'est adressé, également, à des hôtels de la Suisse pour obtenir des conditions de faveur. On connaît notre attitude à l'égard des sociétés de ce genre. Si elles tendent jusqu'à un certain point à stimuler chez leurs adhérents le goût des voyages et par là contribuent plus ou moins à favoriser le mouvement touristique, on est forcé d'autre part de combattre l'opinion que l'hôtellerie doit pour cela faire des sacrifices

financiers spéciaux. Ceci d'autant moins que, dans la règle, les associations d'officiers et de fonctionnaires ne peuvent fournir aucune garantie pour l'envoi d'un nombre déterminé de clients. Il est donc à conseiller de repousser strictement toutes les requêtes de cette nature. Au surplus, d'après les prescriptions de la réglementation des prix, on ne peut pas accorder des provisions ou des rabais de ce genre à des clients voyageant individuellement; les minima doivent en tous cas être observés.

Informations économiques

Le prix de la farine. — La Société des meuniers de la Suisse romande, réunie le 15 mars à Lausanne, a décidé d'abaisser de 3 fr. par 100 kg. le prix de la farine panifiable.

Vevey-Corseaux Plage en 1929. — Pour son premier exercice, cette société obtient un solde actif de 663 fr. 85. L'exploitation a laissé un boni de 30.360 fr. 35 et les dépenses ont atteint 29.696 fr. 50, dont 9892 fr. 45 pour les frais généraux (18 mois), 7550 fr. 05 pour la publicité, 11.011 fr. 95 pour le service des intérêts et 1236 fr. 05 pour amortissements sur les frais d'établissement. On a compté 55.000 entrées à la plage de Vevey durant la saison 1929.

A la ZIKA. — Les grandes organisations agricoles organisent activement leur participation à l'exposition des produits de l'alimentation. La France exposera ce qu'elle a de meilleur en vins, huiles, volailles, etc. La Hollande prépare une exposition maraîchère importante. La Fédération des syndicats agricoles de la Suisse orientale présentera ses spécialités de fruits secs. On annonce également la participation de l'Union suisse des coopératives pour l'utilisation des œufs, de la Société suisse des apiculteurs, de l'Association maraîchère de Zurich et environs et de la Société suisse pour la production du cidre doux. L'exposition de Zurich est une excellente occasion de faire mieux connaître les produits des pays participants et d'en développer l'écoulement.

Les droits spéciaux sur le beurre autrichien. — Nous avons signalé la décision du Conseil fédéral de prélever un droit d'entrée supplémentaire spécial de 55 fr. par 100 kg. sur le beurre autrichien. Voici le motif de cette décision: L'Autriche accorde, sous la forme de bons d'importation, lors des exportations de beurre naturel du pays, des avantages qui équivalent à une prime d'exportation de 60 couronnes par 100 kg. net. Cette mesure est en contradiction avec l'article 9 du traité de commerce austro-suisse, qui interdit d'accorder des primes d'exportation de n'importe quelle nature. Comme les représentations de la Suisse auprès du gouvernement autrichien sont demeurées sans effet, le Conseil fédéral a pris la mesure que nous avons rapportée.

Des choses à retenir. — Au Conseil national, répondant aux orateurs qui pendant cinq longs jours avaient suggéré les moyens les plus divers d'améliorer la situation de l'agriculture. M. le conseiller fédéral Schulthess a souligné quelques faits qu'il importe de retenir. Le prix du bétail suisse de boucherie est de 30 à 40% plus élevé que celui du bétail étranger et la qualité de ce bétail cher — comme celle du fromage du reste — n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Le souci de la protection de l'agriculture suisse a maintes fois empêché la conclusion de conventions commerciales qui auraient été avantageuses pour d'autres branches de notre activité économique. Pour l'instant, on ne peut plus songer à venir en aide aux paysans grâce à de nouvelles hausses de tarifs douaniers. Depuis l'introduction du nouveau système de ravitaillement du pays en blé sans monopole, l'agriculture reçoit chaque année 30 millions de subventions de la Confédération. Pour prendre de nouvelles mesures de protection, il faudrait nécessairement établir de nouvelles primes constitutionnelles. Le nouvel article de la constitution devrait s'appliquer non seulement à l'agriculture, mais à toutes les branches de la production, qui devraient s'harmoniser dans le cadre de l'économie nationale, ce qui impliquerait une certaine limitation de la liberté du commerce et de l'industrie.

Nouvelles diverses

Montreux-Plage. — La Société de développement de Montreux et environs a décidé la construction à Montreux-Plage de 44 nouvelles cabines, qui seront prêtes pour la prochaine saison.

Propagande réciproque. — La ville de Carlsbad vient de créer à Montreux un bureau de propagande dont la direction sera confiée à M. le Dr Ch. Eggard et qui bénéficiera de l'appui de M. Steiner, directeur de l'Hôtel. Par réciproque, un bureau de propagande en faveur de Montreux sera créé dès l'été prochain à Carlsbad. Les deux places espèrent obtenir de bons résultats de cette propagande réciproque.

L'enseignement de la publicité. — La faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Genève a chargé le Dr H. Tanner, chef de la publicité des Laiteries réunies de Genève, de donner, en qualité de privat-docent, un cours de publicité. Ses cours commenceront pendant le semestre d'été 1930. C'est la première réalisation de la demande formulée par l'Association suisse de publicité, tendant à introduire cet enseignement dans les écoles supérieures.

Les repas vin compris. — Les vignerons du Midi de la France font une campagne pour que le vin soit, comme autrefois, compris dans le prix des repas. Un restaurant de Paris ayant adopté ce système a vu sa clientèle augmenter avec une surprenante rapidité: «Voyez-vous tous ces gens-là dit le patron. Quand on leur demandait, alors que le vin se payait à part, s'ils en désiraient, ils répondaient que leur

médecin le leur avait défendu. Aujourd'hui ils ne sont plus malades. Ils boivent tout mon vin et ils trouvent encore que je n'en donne pas assez!» — Les clients rient... et boivent!

Le nouveau Waldorf Astoria en construction. — New-York aura 43 étages et 2200 chambres. Dans la gare, les hôtes arriveront directement à l'hôtel par une voie souterraine. L'hôtel sera traversé par un passage reliant deux rues et d'où partiront les nombreux ascenseurs. Le garage des automobiles, au 7^{me} étage, aura son ascenseur spécial capable d'élever les plus lourdes voitures. On évalue, dans les pronostics financiers, le chiffre brut des affaires à 11 millions de dollars par an, les dépenses à 7 1/2 millions de dollars et le bénéfice net à 3 1/2 millions de dollars. La construction du nouveau Waldorf Astoria coûtera 44 millions de dollars.

Les expulsions d'employés étrangers en Angleterre. — D'informations prises à Londres par un journal lucernois, il résulte que les expulsions dont nous avons parlé dans notre dernier numéro doivent être considérées non pas comme une mesure de protectionnisme abusif, mais comme un acte parfaitement correct. Dans la proportion de 90%, les expulsés étaient des étrangers. Les expulsions ont été prises, en fait, à cause du chômage, mais parce qu'ils viciaient des loirs britanniques. Une partie d'entre eux, par exemple, étaient des propriétaires ou des directeurs de maisons de jeu ou des détenteurs de lieux de rendez-vous. Actuellement, la police est en train, en Angleterre, d'effectuer dans ces établissements une vaste action d'assainissement. D'après la coutume du pays, une fois les délits bien et dûment constatés, la sanction suit immédiatement.

Une nouvelle taxe à propos des jeux. — Suivant un communiqué aux journaux, le Département fédéral de justice et police est autorisé, en vertu de la loi fédérale sur les jeux de hasard, à admettre ou à refuser les appareils de jeux, suivant qu'ils sont considérés comme servant à des jeux d'adresse ou à des jeux de hasard. L'examen de ces appareils nécessite du temps et cause des frais. Or les décisions prises à la suite de cet examen par le Département ne tombent pas sous le coup du décret sur les émoluments, attendu qu'il ne s'agit pas de décisions contre lesquelles un recours est possible. En conséquence, le Conseil fédéral a autorisé le Département de justice et police à percevoir, pour l'examen des appareils, un émolument pouvant s'élever jusqu'à 200 francs pour chaque décision rendue, plus une taxe d'écriture d'un franc par page. Le Département met en outre à la charge du requérant les dépenses que lui occasionnent la visite des lieux et l'expertise. Pour ces frais comme pour les émoluments, il a le droit d'exiger du requérant des avances. Cet arrêté, daté du 10 mars, est entré immédiatement en vigueur.

Trafic et Tourisme

Les postes alpêtres. durant la semaine du 3 au 9 mars 1930, ont transporté 5770 voyageurs. Les services déjà exploités l'année dernière en ont transporté 3757, au lieu de 3163 pendant la semaine correspondante de 1929. La plus-value que nous avons soulignée la semaine dernière a donc heureusement continué, ce qui est un indice de plus de la prolongation inusitée de la saison d'hiver. Les services ne figurant pas dans les tableaux de 1929 ont transporté 2013 voyageurs.

A l'aérodrome de Berne on a compté en 1929, du 10 juin au 28 septembre, 3282 départs et atterrissages et 2544 passagers partis et arrivés. La société *Alpar* a effectué 761 vols avec 1108 passagers. Le trafic de cette société est particulièrement important avec la place de Bienne. L'année 1930 verra une augmentation sensible du trafic aérien sur les lignes Berne-Bienne-Bâle, Bâle-Berne-Lausanne-Genève et Zurich-Berne-Lausanne-Genève.

Ce que vaut le tourisme. — D'une statistique publiée par l'Office national français du tourisme, il résulte qu'en 1929 la France a reçu une visite de 760.000 Anglais, dont 400.000 ont fait un séjour de plus de 48 heures. Durant la même période, le nombre des touristes américains a été de 230.000; leurs dépenses globales sont évaluées à cinq milliards de francs français. La France touristique a reçu en outre la visite de 534.000 voyageurs espagnols. On évalue la dépense totale des touristes étrangers en France, en 1929, à 15 milliards de francs français, à savoir cinq milliards pour Paris, cinq milliards pour les stations thermales et cinq milliards pour les autres villes et stations d'étrangers.

Les nouveaux pays de tourisme. — La Pologne en fait décidément partie. Pour cette année, le Touring-club polonais a été avisé de l'arrivée de grandes excursions organisées par l'Union nationale polonaise de l'Amérique du Nord, par les vétérans polonais de l'Amérique, par les étudiants de l'université de Pittsburgh, par l'Association des industriels hollandais, par les étudiants de France, qui se rendront en Pologne au nombre de 400, par des médecins, ingénieurs, avocats et étudiants polonais en Amérique et par les étudiants de Stamboul. Quant nous constatons que l'augmentation de nos statistiques de tourisme n'oublions plus désormais de faire la part des pays récemment ouverts au tourisme international.

Le mouvement touristique à Zurich a été relativement très actif pendant le mois de février. Les hôtels et les pensions de la ville ont reçu 22.602 personnes (19.533 en février 1929) et ont enregistré 62.144 nuitées (57.613). Depuis l'établissement des statistiques du mouvement des étrangers à Zurich, ces chiffres n'ont jamais été atteints durant le mois de février. Toutes les catégories d'hôtels ont bénéficié de cette augmentation de la clientèle, mais la plus-value s'est manifestée particulièrement dans les hôtels de IIme et de IIIme rang. La proportion moyenne de l'occupation des lits a été de 55,5%, au lieu de 51,1% en février de l'année dernière. En ce qui concerne la nationalité, on a compté 11.600 Suisses, soit un peu plus de la moitié des visiteurs; l'augmentation est ici très faible. Par contre le nombre des Allemands, comparative-

ment à février 1929, a passé de 4700 à 6700. La France a fourni 800 visiteurs, l'Autriche 600, la Grande-Bretagne 500, l'Italie aussi 500, les Pays-Bas 400 et l'Amérique du Nord 300. Tous ces chiffres sont plus élevés que les chiffres correspondants de l'année dernière.

Les relations ferroviaires Léman-Berne. — Le dernier train rapide du soir par Fribourg pour Lausanne et Genève part de Berne à 18 h. 05 et il n'y en a plus jusqu'à un train de nuit de 2 h. 50. En direction contraire, le dernier train express quitte Genève à 17 h. 37 et le prochain express part de cette ville à 1 h. 10. Depuis longtemps, tous les milieux intéressés de Genève, Lausanne, Fribourg et Berne s'efforcent, mais sans succès, d'obtenir une amélioration de cet état de choses intenable pour le commerce et le tourisme. Avant la guerre, huit express circulaient quotidiennement de Berne à Genève et sept de Genève à Berne; aujourd'hui, avec un trafic plus intense, il n'y en a plus que cinq dans chaque sens. L'électrification du tronçon Lausanne-Berne, qui faisait prendre patience aux mécontents, est maintenant achevée et rien n'a encore été changé. D'autres régions de trafic ont été pourvues de bonnes communications du soir; le secteur Léman-Berne demeure quant à lui négligé pour nos administrateurs. Berne, Fribourg, Lausanne et Genève ont augmenté sensiblement, depuis la guerre, en importance comme trafic et comme centre d'affaires et s'imposent de lourds sacrifices pour le développement du tourisme. Berne a passé du 4^{me} au 3^{me} rang sous le rapport du trafic voyageurs. Lausanne jouit d'une réputation toujours plus étendue comme ville d'étrangers et centre intellectuel. Genève est devenue le siège de la Société des nations et de nombreuses institutions internationales, ce qui donne une importance toute nouvelle aux relations entre cette ville et Berne. Berne possède une nombreuse colonie welche qui entretient les rapports les plus étroits avec la Suisse romande. Il est inadmissible dans ces conditions que des correspondances du soir aussi insuffisantes soient maintenues sur l'un des principaux tronçons de notre réseau ferroviaire.

Billets de famille. — *La Suisse* du 17 mars publie une correspondance dans laquelle M. O. écrit entre autres: «Il semblerait que toute initiative tendant à augmenter le trafic touristique en Suisse devrait trouver auprès des organes dirigeants de l'industrie hôtelière un appui efficace. Or ce n'est pas le cas, semble-t-il, puisque le dernier numéro de la *Revue suisse des hôtels* ne contient pas une ligne sur la question des billets de famille. Et pourtant le conseil d'administration des C.F.F. se réunit à Berne le mardi 25 mars. Les billets de famille reproduits dans les rapports peu satisfaisants sur l'industrie hôtelière et elle n'encourage pas les initiatives tendant à diminuer la crise hôtelière! Nous plaçons tous nos espoirs dans l'action qui va être entreprise par l'Office suisse du tourisme. Espérons encore que d'ici au 25 mars les milieux hôteliers feront comprendre à leur Revue l'importance que revêt pour le tourisme en Suisse l'abaissement du prix des billets pour familles de quatre personnes sur des parcours de 100 à 150 kilomètres. Nous prions M. O. de se souvenir que cette question des billets de famille a été traitée à plusieurs reprises dans nos colonnes et que nous ne pouvons pas y revenir dans chaque numéro. Nous avons déclaré maintes fois que nous sommes partisans de cette innovation et cela devrait suffire. Notre journal professionnel n'est pas notre seul moyen d'action. Mais nous n'avons pas à publier les fonctions les plus hautes des organes dirigeants, démarches beaucoup plus efficaces que des articles lus surtout dans des milieux déjà convaincus d'avance. Au surplus, nos organes dirigeants sont assez intelligents pour faire une différence entre les revendications de toute première importance et les requêtes d'un avantage moins général. M. O. ne songe qu'aux billets de famille; nous le félicitons et le remercions de ses efforts. Mais nous ne pouvons pas nous-mêmes limiter ainsi notre action.

Nouvelles sportives

Le ski au Japon. Depuis trois ou quatre ans, le ski est devenu un sport très populaire au Japon. L'année dernière, 250.000 personnes y ont pris part. Le centre du pays est montagneux du nord au sud et se prête admirablement, jusqu'à fin mars, à la pratique du ski. Des concours nationaux ont eu lieu le 1^{er} février, avec une course militaire de 18 km. et une course civile de 50 km. Beaucoup de centres de sports d'hiver se trouvent dans le voisinage de sources d'eau chaude, toujours abondantes dans les montagnes volcaniques. Quand ils sont fatigués du sport, les skieurs sont heureux de prendre des bains chauds à bon marché. Les sources de Goshiki, à 160 milles de Tokio, ont une température telle que les baigneurs doivent apporter une brassée de neige du dehors et la jeter dans la baignoire avant de s'y glisser eux-mêmes. Les installations des hôtels d'altitude sont simples et les prix en sont réduits: 6 fr. 50 à 9 fr. suisses par jour pour le régime japonais. Une diminution à l'anglais reviendrait évidemment plus cher.

Agences de voyages et de publicité

Bureaux de voyages qui ne payent pas. — Sous ce titre, la revue *Hôtel*, de Cologne, signale dans son numéro du 14 mars diverses agences de voyages qui doivent de l'argent à des hôtels et ne s'acquittent pas de leurs obligations. On trouve notamment dans cet avertissement le bureau de voyages *Alessandro Perlo, Galeria Nazionale, Torino*, qui se trouve en difficultés de paiements et doit de fortes sommes à plusieurs hôtels. Cette agence a toutefois manifesté l'intention de régler prochainement ces dettes.

